

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 68**  
**Hebdos régionaux de la Montérégie**

**Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 AVRIL 2017 À SAINT-SÉBASTIEN**

**Québec, le 4 avril 2017** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River* par TransCanada Pipelines Limited. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 26 avril 2017, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Saint-Sébastien**, situé au **176, rue Dussault**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 19 mai 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 19 mai 2017, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau municipal, 176, rue Dussault à Saint-Sébastien ;
- La Médiathèque, 548, route 202 à Pike River.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Le promoteur, TransCanada, envisage de prolonger une conduite de gaz existante sur une distance d'environ quatre km, d'aménager deux gares de raclage et d'assembler les vannes requises pour l'interconnexion au réseau, dans les municipalités de Saint-Sébastien et de Pike River situées au sud-est de la région métropolitaine de Montréal. Le projet vise à augmenter la capacité du réseau existant de transport de gaz naturel afin de répondre à la demande de ses clients, particulièrement Vermont Gas Systems Inc. (propriété de Gaz Métro).

Le secteur d'implantation du projet s'étalerait entre la gare de raclage de départ qui serait située le long de la route 227 (rang des Dussault) à Saint-Sébastien à celle de réception qui serait localisée le long du chemin Molleur à Pike River. La conduite en acier posséderait un diamètre extérieur de 324 mm de diamètre et pourrait supporter une pression maximale d'opération de 7 295 kPa. Elle serait juxtaposée à un gazoduc existant dans une nouvelle servitude de 15 m de largeur.

Le coût du projet est estimé à 28,6 millions de dollars. Le promoteur souhaite que la construction du projet débute au troisième trimestre de 2017 pour une mise en service prévue à la fin de la même année.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions anticipées s'échelonnent sur environ six mois, en période de construction. Celles-ci incluent la perturbation temporaire des activités agricoles pendant la construction du gazoduc et l'utilisation permanente de superficies agricoles restreintes pour la mise en place des gares de raclage.

TransCanada n'anticipe aucun risque pour la santé humaine, autant en période de construction que pendant l'exploitation du projet. Cependant, le projet pourrait avoir des répercussions d'intensité modérée sur l'environnement sonore de certaines résidences, en période de construction. À cet effet, le promoteur prévoit valider le niveau sonore au point de réception résidentiel le plus proche du projet situé dans le secteur de la route 133 pendant l'activité de forage prévue sous la route. Enfin, le promoteur fait valoir que le projet aurait des répercussions positives sur l'économie puisque la main-d'œuvre requise pendant les travaux de construction est estimée à 250 travailleurs.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 mai 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [gazoduc-st-sebastien@bape.gouv.qc.ca](mailto:gazoduc-st-sebastien@bape.gouv.qc.ca).